



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 1^{er} août 2016 à l'adoption du règlement numéro RRU1-3-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement de remplacer, pour le secteur composé des 600, 610, 620 chemin de Lavaltrie et du lot 3 161 440, l'affectation Parc d'affaires par l'affectation mixte.*

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO RRU1-3-2016

Le règlement numéro RRU1-3-2016 modifie le règlement numéro RRU1-2012 sur le plan d'urbanisme par le fait de remplacer l'affectation « Parc d'affaires » par l'affectation « Mixte » pour le secteur composé des propriétés situées aux 600, 610, 620 chemin de Lavaltrie ainsi que le lot 3 161 440.

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement le 15 septembre 2016. Ce règlement est entré en vigueur le 15 septembre 2016, conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 5^e jour du mois d'octobre deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière